

#### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



#### ANNEXE 1

## PILOTAGE DES ACTIONS NATIONALES ET DES ACTIONS LOCALES DES MESURES NATIONALES

## 1. Pilotage des actions nationales des mesures nationales

ldentifiant	Intitulé de la mesure	Actions	Services pilotes d'actions
M001-NAT1b	Compléter le réseau Natura 2000 au large pour répondre aux enjeux identifiés sur les mammifères (Grand dauphin et Marsouin commun), les oiseaux et les récifs	Action 1: Identification de grands secteurs  Action 3: évaluation de la cohérence et de la suffisance globale du réseau N2000 en mer  Action 4: transmission des propositions de sites N2000 à la Commission européenne	EN3
M003-NAT1b	Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable	Action 1: Définitions d'objectifs pour la façade Action 2: Identifications des lacunes et des secteurs présentant les plus forts enjeux patrimoniaux Action 3: Instructions par les services de l'Etat Action 4: rédaction des documents de gestion quand nécessaire Action 5: Réalisation de bilans annuels au regard des objectifs fixés	- LM3
M004-NAT1b	Identifier les zones fonctionnelles halieutiques d'importance et leur sensibilité aux activités anthropiques	Action 1: Identification des zones fonctionnelles halleutiques (ZFH) Action 2: Analyse de la sensibilité des ZFH Action 3: Identification des ZFH les plus sensibles	LM1 DPMA
M006-MED2	Proposer des aires marines protégées existantes comme aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen (ASPIM) en commençant par le Parc national des Calanques	Action 1: Préparer le dossier de candidature au statut d'ASPIM du Parc national des Calanques Action 2: Analyser l'ensemble des AMP existantes dans les eaux sous juridiction française en méditerranée qui pourraient être proposées pour inscription en ASPIM. Action 3: Préparer les dossiers de candidature des AMP retenues et les présenter lors de la réunion biennale des points focaux du protocole ASP (printemps 2017) Action 4: Adoption des nouvelles ASPIM lors de la COP 2017.	CI
M007-NAT1b	Mettre à jour la liste des espèces et des habitats marins protégés au niveau national	Action 1: Identification des besoins de mise à jour des habitats et espèces couverts par l'article L411 du code de l'environnement Action 2: Identification des modalités de protections adéquates	LM1 DPMA
M008-NAT1b	Améliorer les connaissances et développer de nouvelles pratiques de pêche professionnelle pour limiter les impacts sur les écosystèmes marins.	Action 1: Améliorer les connaissances sur Pincidence de la pêche professionnelle sur les écosystèmes maint a Action 2: Développer des équipement et des pratiques de pêche innovants Action 3: Sensibiliser les pêcheurs professionnels	DPMA -
M010-NAT1b	Contribuer à la veille et l'alerte sur les espèces non indigènes (ENI) dans le cadre du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes et améliorer la réglementation	Action 1 : réflexion sur Pacquisition et la bancarisation des données Action 2 : création d'un dispositif juridique	PEM LM3
M011-NAT2	Promouvoir les bonnes pratiques de pêche permettant la limitation de la dissémination des espèces non indigènes envahissantes	Action 1: bilan des différentes pratiques de pêches Action 2 : diffusion d'un recueil des bonnes pratiques	DPMA
M013-NAT2	Procéder au recensement des aires de carénage des ports de plaisance, inciter à la délimitation et à la mutualisation des aires de carénage et favoriser la suppression des rejets de contaminants à la mer	Action 1: Réalisation d'un recensement national des aires de carénage (CEREMA) des ports de plaisance	LM1 DAM
M014-NAT2	Promouvoir des méthodes de dragage et de clapage moins impactantes sur le milieu marin	Action 1: Définition des méthodes et techniques de dragage et d'immersion les moins impactantes	LM1 PTF2
M015-NAT1b	Renforcer la prévention et la gestion optimisée des déchets dans une logique d'économie circulaire	Action 1: Mobilisation les filières à responsabilités élargies des producteurs (REP) Action 2: renforcement de la limitation des sacs plastiques à usage unique Action 3: mobilisation des acteurs hors REP	DGPR LM3
M016-NAT1b	Agir sur les voies de transfert des déchets solides depuis les bassins versants vers le milieu marin.	Action 1: Intégration de la problématique déchets marins dans les SDAGE Action 2: Réaliser un état des lieux des actions et expériences existantes au niveau des bassins versants	LM3
M018-NAT1b	Sensibiliser les pêcheurs professionnels et les encourager à participer à des actions de lutte contre les déchets marins	Action 1: Sensibilisation des pêcheurs aux actions de luttle contre les déchets marins Action 2: Identification d'équipements de pêche innovants Action 3: Identification des zones d'accumulation de déchets marins	DPMA LM3
M019-ATL1b	Promouvoir des méthodes d'exploitation durable du milieu concernant la conchyliculture et préconiser la généralisation d'un volet sur les déchets marins dans les schémas de structures des cultures marines	Action 1: rappel et information des services instructeurs	DPMA - BCEL
M020-NAT1b	ldentifier et promouvoir les dispositifs les plus pertinents pour limiter le transfert de macro-déchets lors des opérations de dragage et d'immersion des sédiments de dragage	Action 1 : identification des dispositifs et des bonnes pratiques pour récupérer les macro déchets avant immersion Action 2 : étude du rapport coûtlefficacité	LM1 PTF2
M021-NAT2	Définir des préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques d'origine anthropique	Elaboration d'un guide méthodologique	LM1
M022-NAT2	Publier un guide national de mise en œuvre des chapitres individualisés des SCOT valant schémas de mise en valeur de la mer (SMVM)	Action 1: recensement des SMVM existants Action 2: élaboration d'un guide	LM3 DHUP
M023-MED1b	Délimiter les espaces maritimes (Etat, ZEE(FR), ZPE (IT)) français et italiens dans le canal de Corse	Echange et dépôt par les deux pays de leurs instruments de ratification	MAE
M024-NAT1b	Favoriser la mise en œuvre de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et des filières de qestion des sédiments, évolutifs et adaptés aux besoins locaux	Action 1: définition d'une méthodologie	PTF2 LM1
M026-NAT2	Intégrer ou renforcer les enjeux de protection du milieu marin dans les référentiels des formations professionnelles maritimes et aquacoles	Action 1: Formation des enseignants référents Action 2: Suivi des projets d'établissements Action 3: élaboration de supports pédagogiques	DAM - GM LM3
M027-NAT2	Intégrer ou renforcer les enjeux et mesures de protection du millieu marin dans l'obtention du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur et dans les formations nautiques sportives.	Action 1: Bilan de l'existant Action 2: élaboration de nouvelles questions pour l'examen Action 3: Sensibilisation des professionnels aux nouvelles questions Action 4: Déploiement des nouvelles questions Action 5: Sensibilisation des professionnels aux nouvelles questions Action 6: Sensibilisation des nouvelles questions Action 6: Sensibilisation des usagers aux enjeux environnementaux dans le livret du cancidat Action 6: Prise en compte de l'environnement marin dans les formations et l'écotourisme	Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports DAM - MNP LM3
M028-NAT2	Mettre en place une stratégie de sensibilisation aux enjeux et à la protection du milieu marin au niveau global et pour certaines thématiques particulières.	Action 1: mettre en place un groupe de pilotage national Action 2: Elaborer un plan de sensibilisation	LM3
M029-NAT2	Améliorer la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques à l'échelle de la sous-région marine, notamment des projets, plans, programmes soumis à évaluation environnementale	Action 1: élaborer des lignes directrices sur l'appréciation des effets cumulés	CGDD
	Mesure nationale sans déclinaison locale		



#### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



# 2. Préconisations en termes de pilotage des actions locales des mesures nationales

ldentifiant	Intitulé de la mesure	Actions	Services potentiellement pilotes d'actions locales				
			DIRM	DREAL	DDTM	PREMAR	Etab. Public
M001-NAT1b	Compléter le réseau Natura 2000 au large pour répondre aux enjeux identifiés sur les mammifères (Grand dauphin et Marsouin commun), les oiseaux et les récifs	Natura 2000	x	х		х	
M002-NAT1b	Gestion des sites Natura 2000 en mer : élaboration et animation des documents d'objectifs	Action 1: Rédaction et animation d'un document d'objectifs par site en cohérence avec l'ensemble du résau d'AMP		×		x	
M003-NAT1b	Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable	Action 1: Définitions d'objectifs pour la façade		x			x
		Action 2: Identifications des lacunes et des secteurs présentant les plus forts enjeux patrimoniaux Action 3: Instructions par les services de l'Etat		X			X
		Action 4 : rédaction des documents de gestion quand nécessaire		X			Ŷ
		Action 5 : Réalisation de bilans annuels au regard des objectifs fixés		X			X
M005-NAT1b	Cibler et mettre en œuvre la politique d'affectation et d'attribution du domaine public maritime naturel au Conservatoire de Pespace littoral et des rivages lacustres	Action 1: lancer les démarches préalables à l'affectation ou l'attribution des secteurs du DPM naturel définis comme prioritaires Action 2: mener à bien les procédures d'affectation ou			x		x
		d'attribution			x		
M009-ATL2a	Mettre en oeuvre des mesures de gestion pour certaines espèces, et notamment le bar, faisant l'objet d'un plan de reconstitution ou de gestioncompte tenu de la pression sur la ressource dans le cadre de la pêche de loisir (embarqué, à pied, sous marine)	Action 1: Limitation (du nombre) de capture	x		x		
IMOUS-ATLZE	peone de roisii (embarque, a pieu, sous maine)	Action 2 : Fixation de réglementations spécifiques liées aux tailles et poids des individus capturés	X		x		
		Action 3 : Réglementation de zone de capture et d'interdiction de pêche	х		X		
		Action 4 : Réglementation des engins de pêche de loisir	X		X		
		Action 5 : Concertation avec les représentants de la pêche	X		X		
M012-NAT1b	Mettre en place une procédure de contrôle de gestion des eaux de ballast par les navires, conformes aux dispositions de la convention internationale sur les eaux de ballast	Action 1: sensibilisation des services de contrôles	X				
M013-NAT2	Procéder au recensement des aires de carénage des ports de plaisance, inciter à la délimitation et à la mutualisation des aires de carénage et favoriser la suppression des rejets de contaminants à la mer	Action 2 : étudier la faisabilité de la mutualisation des aires de oarénages existantes	х	x	x		
		Action 3 : Inciter à l'équipement des aires de carénage existantes	X	x	x		
		Action 4 : Inciter à la délimitation d'aires de carénage supplémentaires si besoin	X	x	x		
		Action 5 : Sensibiliser les usagers, les gestionnaires et les maires	x	x	x		
M014-NAT2	Promouvoir des méthodes de dragage et de clapage moins impactantes sur le milieu marin	Action 2 : Promouvoir les techniques et sensibiliser les acteurs		X	X		
M015-NAT1b	Renforcer la prévention et la gestion optimisée des déchets dans une logique d'économie circulaire	Action 4 : Articulation des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets avec les autres plans et schémas		×			
M016-NAT1b	Agir sur les voies de transfert des déchets solides depuis les bassins versants vers le milieu marin	Action 3 : évaluer les apports fluviaux et de l'opportunité d'actions supplémentaires		x			x
M017-NAT1b	Améliorer la prévention et la gestion des déchets (déchets d'exploitation des navires, macro-déchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce	Action 1: réaliser une étude diagnostic des différents ports	x	x			
		Action 2 : Améliorer les services et dispositifs de collecte et de gestion des déchets			x		
		Action 3 : Actualisation des plans de réception et de traitement des déchets portuaires			x		
M020-NAT1b	Identifier et promouvoir les dispositifs les plus pertinents pour limiter le transfert de macro-déchets lors des opérations de dragage et d'immersion des sédiments de dragage	Action 3 : Promouvoir la mise en œuvre des dispositifs [jugés opportuns]		x	x		
M022-NAT2	Publier un guide national d'élaboration et de mise en œuvre des chapitres individualisés des SCOT valant schémas de mise en valeur de la mer	Action 3 : communication et sensibilisation		x	x		
M024-NAT1b	Favoriser la mise en œuvre de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et des fillères de gestion des sédiments, évolutifs et adaptés aux besoins locaux	Action 2 : Décliner la méthodologie élaborée au niveau local	X	x	x		
M025-ATL2	Contribuer à l'élaboration des Documents d'Orientation et de Gestion Durable des Granulats Marins (DOGGM)	Action 1 : réaliser un état des lieux	X				
		Action 2 : établir une échelle de sensibilité des composantes environnementales et économiques	x				
		Action 3 : définir des mesures de gestion	Ŷ				
M029-NAT2	Améliorer la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques à l'échelle de la sous-région marine, notamment des projets, plans, programmes soumis à évaluation environnementale	Action 2 : mise en oeuvre des lignes directrices		x	x		